Fiche de données de sécurité

Préparé 26-01-2021
Révision: (date) -
Version 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Nom du produit: Soft Foam, standard, neon pink, neon yellow, neon green, neon purple, neon orange
Code produit: -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées:
Matière de modélisation auto-durcissante

Utilisation déconseillée:

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Société:
Creotime.com
Rasmus Færchs Vej 23
7500 Holstebro
Denmark
Tlf.: +45 96 13 30 10

Contact et mail:
info@creotime.com

Service responsable:
Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: LMJ

1.4. Numéro d'appel d'urgence
I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

L'étiquetage du produit selon le règlement européen 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage n'est pas imposé.

2.2. Éléments d'étiquetage
-

Mention d'avertissement:
-

2.3. Autres dangers
-

Autres remarques:
-

Autre
Le produit satisfait à la 11e édition des normes danoises relatives aux fournitures de loisirs et d'art créatif établies par le Comité commun pour les fournitures de loisirs et d'art créatif (Fællesrådet for formnings- og hobbymaterialer) et en date du 1/11-2018.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Ne contient aucune substance soumise aux normes de déclaration.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours
En cas d'inhalation:
Pas pertinent.

En cas d'ingestion:
Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec la peau:
Laver la peau à l'eau et au savon.
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux:
Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux:
En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Incendie environnant:
Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.
Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

5.3. Conseils aux pompiers
Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Aucune exigence particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.
Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques
Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune exigence particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Limite d'exposition UE (INRS ED 984):
-

Valeur de la DNEL/PNEC:
Aucune donnée.

8.2. Contrôles de l'exposition
Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés
Aucune exigence particulière.

Protection respiatoire:
Non exigé.

Protection des mains:
Non exigé.

Protection des yeux/du visage:
Non exigé.

Protection de la peau:
Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Pâte à modeler - Multicolore
Couleur:	-
Odeur:	Doux
Point de fusion/point de congélation (°C):	0
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	100
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	9,0-10,0
Viscosité cinématique (mm2/s):	50-400
Solubilité:	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	2,27
Densité et/ou densité relative:	<1,0
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations
Aucunes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
N'est pas réactif.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter
Eviter toute augmentation de température.

10.5. Matières incompatibles
Eviter le contact avec des agents fortement oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Peut être légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par
Sur la base des

11.2. Informations sur les autres dangers
Les données d'essai

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Aucune donnée.	-	-

12.4. Mobilité dans le sol
Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes
Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
16 05 09	Produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Marquage spécifique:
-

Emballages contaminés:
L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1 -14.4.
ADR
-
IMDG
-

14.5. Dangers pour l'environnement
-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sources:
Limite d'exposition UE (INRS ED 984).

Autres remarques:
-

Restrictions professionnelles:
-

Besoins en formation:
-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:
Sources:
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
UE règlement N° 276/2010
Directive 2000/532/CE
ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées danse les rubriques 2 et 3:
-

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:
- #I/T

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:
REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].
CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.
N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.
Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).
DNEL: Dose dérivée sans effet.
PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.
NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:
Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:
-

Cette fiche annule et remplace la version:
-